



## **RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

### **SAISON 2025 - 2026**

L'Association LONSKI accueille tous les enfants, à partir de 6 ans, qui souhaitent apprendre à skier et pratiquer le ski dans un esprit dynamique, collectif et de loisir.

Le présent règlement intérieur a pour but de préciser le fonctionnement de l'Association LONSKI. Il est remis à l'ensemble des membres ainsi qu'à chaque nouvel adhérent.

#### **1 – Organisation de l'Association** L'association LONSKI a été fondée en janvier 2019.

Elle est composée de dirigeants :

Une présidente ;  
Un trésorier ;  
Une secrétaire ;  
Un responsable matériel ;  
Une chargée de communication.

Chaque année, une Assemblée Générale a lieu au mois d'Octobre ou Novembre.

Les dirigeants de l'association y présentent un rapport moral et financier, une synthèse des activités de la saison précédente, proposent un calendrier pour les activités de la saison à venir ainsi que le tarif des adhésions, sorties et locations de matériel pour la saison à venir.

A l'issue de la réunion, un nouveau bureau sera proposé en accord avec les membres présents.

#### **2 – Organisation d'une journée au ski**

La section ski accueille des enfants pour 10 sorties au minimum de Décembre à Avril (variable en fonction de la météo et de l'enneigement).

Les enfants sont encadrés par des bénévoles, des animateurs BF1, des professeurs ESF et des responsables de l'association LONSKI.

Deux bus véhiculent les enfants à partir du parking d'Aqualons jusqu'à la station de Luz Ardiden. Le départ se fait à 08h00, le retour vers 18h30.

Les enfants sont répartis par groupe constitués par les animateurs BF1 et les professeurs ESF, non par âge mais par niveau de compétence.

Lors de la première sortie, les animateurs et professeurs ESF procèdent à une évaluation des niveaux qui pourront conduire à un réajustement des groupes. En règle générale, les groupes ne sont plus modifiés, sauf sur demande des animateurs et/ou des professeurs ESF et dans l'intérêt de l'enfant.

**ATTENTION :** Un enfant qui « passe partout avec ses parents » n'est pas forcément un enfant qui « sait skier et doit aller dans le groupe de plus haut niveau ! ».

L'accueil des enfants débute à 7h45. Le bus part à 8h00.

Un repas chaud leur est servi dans le restaurant de la station de Luz Ardidén .

**Attention : le repas « adulte » est obligatoire pour les enfants de 12 ans et plus.**

Les enfants skient entre 10h30 et 16h30. Ils sont sous la responsabilité des encadrants de l'association, avec deux encadrants minimum par groupe (1 encadrant pour 8 enfants quand la réglementation en vigueur dit 1 pour 12 enfants) : un accompagnant et l'animateur BF1 référent du groupe.

Chaque groupe de ski prend des cours de 2h00 avec un moniteur ESF, durant la saison.

**Attention : En cas de passage d'étoile pendant les vacances, en dehors de LONSKI, aucune demande de changement de groupe ne pourra être acceptée.**

Un goûter (pain/chocolat et boisson) est offert aux enfants à la station de Luz Ardidén, avant le retour sur Lons.

Une sortie peut être annulée le matin même pour cause de danger météorologique signalé par alerte orange sur l'ensemble du département.

Cette année, nous commencerons les sorties au mois de Décembre, si l'enneigement est suffisant.

### **3 – Inscriptions**

Les inscriptions ont lieu en Novembre de chaque année.

Les anciens adhérents ainsi que leurs frères et/ou sœurs sont prioritaires. Puis par ordre de priorité : les Lonsois puis les non Lonsois.

L'inscription n'est considérée comme définitive qu'après réception du dossier d'inscription dématérialisé ainsi que le remplissage de la fiche UFOLEP :

Fiche sanitaire de liaison ;  
Questionnaire médical ou certificat médical ;  
Autorisation du ou des représentants légaux ;  
Renseignements pour le matériel ;  
Fiche d'adhésion à l'UFOLEP ;  
Livret ESF si l'adhérent en est possesseur ;  
RIB pour d'éventuels remboursements de sorties non faites ;  
Paiement des cotisations ;  
Chèque de caution de 10€ pour le prêt de chasubles et attache-ski ;  
Chèque de caution de 150€ pour le matériel (en option).

Pour une famille de trois enfants ou plus, une remise de 20% sera effectuée sur le montant total des sorties (hors cotisation UFOLEP et repas).

LONSKI bénéficie d'une subvention de la Mairie de Lons qui permet de réduire le tarif d'inscription. A ce titre, l'inscription est réservée en priorité aux enfants Lonsois.

Le paiement pourra être effectué :

- En chèques : jusqu'à 5 chèques encaissés les 15 des mois de novembre, décembre, janvier, février et mars.
- Par virement sur le compte bancaire de l'association Lonski dans un délai maximum d'une semaine suivant l'inscription. Passé ce délai, l'inscription sera considérée comme annulée.

Sur demande, une facture acquittée vous sera remise lors du paiement.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence de l'enfant sur les pistes, sauf pour les sorties annulées par l'association ou maladie, justifiée par un certificat médical remis à l'association dans les 72H suivant la sortie, ou déménagement.

Ce remboursement portera uniquement sur les repas et la sortie ski.

Dans tous les cas, les adhésions et le matériel ne seront pas remboursés.

**DÉBUTANTS** : les 3 premières sorties sont obligatoires afin d'avoir les mêmes bases pour tous. A la 3<sup>ème</sup> sortie, LONSKI se réserve le droit de refuser l'inscription définitive d'un enfant si son comportement ou sa participation empêche le groupe de fonctionner normalement.

Dans ce cas, les adhésions et location de matériel ne seront pas remboursées, les sorties skis et les repas seront remboursés au prorata du nombre de sorties effectuées.

**AUTRES GROUPES** : LONSKI se réserve le droit de refuser l'inscription définitive d'un enfant si son comportement ou sa participation empêche le groupe de fonctionner normalement.

Dans ce cas, les adhésions et location de matériel ne seront pas remboursées, les sorties skis et les repas seront remboursés au prorata du nombre de sorties effectuées.

## 4 – Matériel

Les enfants doivent avoir un équipement de ski en bon état et correspondant à leur taille et à leur niveau de ski/snow.

LONSKI propose la location de matériel (ski, snow et chaussures) en collaboration avec le magasin INTERSPORT de Gourette et l'ETAP de Lons. Le matériel est confié pour toute la saison en cours à l'adhérent qui peut l'utiliser à titre individuel en dehors des sorties avec LONSKI. Il est le seul responsable en cas de perte, de vol ou de casse de ce matériel. Aucune compensation ne sera faite par l'association.

**Un oubli de matériel ne pourra être supplié par une location le jour même car aucun magasin de location n'est présent sur le site de Luz Ardidén . De ce fait, l'enfant ne pourra pas effectuer de ski sur cette journée.**

**Les parents en seront avertis.**

**En conséquence, il est demandé une très grande vigilance lors de la préparation du matériel pour chaque sortie des enfants aux parents.**

Le matériel doit être restitué en fin de saison, nettoyé et en bon état. Le matériel sera rendu lors de la dernière sortie. En cas d'absence de l'enfant lors de celle-ci, les parents s'engagent à rendre le matériel directement à INTERSPORT de Gourette et cela avant la date de fermeture de la station.

Le chèque de caution, libellé au nom d'INTERSPORT, sera restitué à l'adhérent uniquement lorsque le matériel sera restitué.

En cas de non restitution dans les délais impartis, le chèque de caution sera encaissé.

En louant le matériel avec LONSKI, vous serez engagé sur le forfait saison, ce qui signifie qu'aucun remboursement ne pourra être effectué dès la prise en charge du matériel.

Le matériel doit être marqué au nom de l'enfant. Les skis et les bâtons doivent être attachés ensemble au moyen d'une attache velcro fournie par l'association LONSKI.

L'enfant est responsable de son matériel. Les encadrants font de leur mieux mais nous déclinons toute responsabilité en cas de dégât ou de perte.

La tenue des enfants doit être adéquate à la pratique du ski, soit des vêtements chauds et imperméables :

Anorak et pantalon ;  
1 paire de gants ou moufles (*moufles obligatoires pour les débutants*), avec éventuellement des sous-gants s'il fait très froid ;  
Casque obligatoire, avec le nom de l'enfant devant et derrière ;  
Masque (lunettes pour le soleil et/ou la neige) ;  
Chaussures de ski, skis et bâtons, dûment réglés et en bon état.

Pour le bien être de votre enfant prévoir également :  
Une petite collation tenant dans une poche (pas de boisson) ;  
Un ou plusieurs mouchoirs ;  
Une protection solaire.

Les chaussures de ski doivent être fermées lorsqu'elles sont rangées dans leur sac. L'enfant doit impérativement porter sa chasuble par-dessus son anorak ou sa combinaison pendant toutes les sorties.

Il est fortement déconseillé d'amener de l'argent et des objets de valeur (bijoux, portable, tablette, ...). LONSKI se dégage de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

**SNOWBOARD** : pour des raisons de sécurité, la dorsale et les protège-poignets sont obligatoires pour les enfants pratiquant le snowboard.

## 5 – Accueil des enfants

La plus grande ponctualité est demandée à tous. Les horaires communiqués par LONSKI sont des horaires de départ et de retour des bus. Il est conseillé d'arriver 15 minutes avant le départ du bus (horaires donnés lors des inscriptions et selon le lieu de prise en charge).

Au cas où un enfant ne pourrait être présent à une sortie, il est impératif de prévenir les responsables, au mieux la veille et au plus tard avant le départ du bus. Il est également demandé aux parents d'être à l'heure pour récupérer les enfants au retour du bus. Cette même discipline est demandée aux encadrants.

La responsabilité de LONSKI est engagée : le matin lors de la prise en charge par les animateurs LONSKI jusqu'au soir lorsque l'enfant est remis à son représentant légal.

Le soir à la sortie du bus, les enfants ne seront remis qu'aux personnes nommément désignées sur le dossier d'inscription.

Outre les règles à observer concernant la tenue et l'équipement, nous vous demandons de faire en sorte que les consignes suivantes soient respectées :

Les enfants placés dans un groupe ne doivent le quitter sous aucun prétexte et se plier aux consignes de sécurité communiquées par les encadrants.

Les enfants ne doivent en aucun cas descendre une piste ou prendre une remontée mécanique non accompagnés de leur encadrant.

Les enfants devront respecter l'environnement et laisser les lieux (bus, autour du bus, pistes, restaurant, etc.) exempts de détritus.

LONSKI se réserve le droit d'exclure tout enfant ne suivant pas ces règles.

## 6 – Encadrement

Pour assurer le bon déroulement des sorties, la section ski/snow a recours à des animateurs, diplômés (BF1) ou non.

***Le BF1 ou brevet fédéral :***

Être capable d'organiser, d'animer et de gérer un projet d'animation dans l'association et de participer à l'organisation de l'activité dans le département et la région ;

Ces prérogatives sont attribuées exclusivement dans le cadre des activités proposées par un club affilié à UFOLEP et à destination de licenciés UFOLEP ;

Être licencié dans un club UFOLEP ;

Être âgé de 17 ans à la date d'entrée en formation ;

Être présenté par son Président de club qui atteste que le candidat possède les qualités requises pour acquérir les éléments techniques, pédagogiques, sécuritaires et comportementaux nécessaires à l'encadrement et l'enseignement du ski.

Afin d'acquérir son diplôme l'animateur devra :

- ☞ Être licencié UFOLEP ;
- ☞ Valider une Période Probatoire d'expérience Associative d'au moins 20h ☞ Avoir minimum 17 ans ;
- ☞ Justifier d'un niveau technique de pratique dans l'activité ;
- ☞ Être titulaire du diplôme de premiers secours (PSC1).

#### ***L'animateur :***

C'est un adhérent de plus de 18 ans, qui s'engage à se mettre à la disposition de LONSKI et ce, au maximum de sa disponibilité.

Pour devenir animateur, il faut remettre un dossier d'inscription comprenant les fiches de renseignements, autorisations sanitaires, et être à jour de sa cotisation.

#### ***L'accompagnateur :***

Il doit être âgé d'au moins 16 ans le jour de la sortie pour venir encadrer.

Il ne pourra pas être seul pour gérer un groupe, il sera toujours avec un animateur confirmé sur un groupe d'un niveau inférieur ou égal à la seconde étoile. Il n'intervient pas sur l'enseignement technique ni dans les décisions de l'encadrant, il n'est présent que pour aider l'animateur à gérer physiquement le groupe (rassemblement du groupe, fermer la marche du groupe sur les pistes ...).

Tous les BF1, animateurs et accompagnateurs devront s'acquitter de la cotisation UFOLEP d'un montant de 32 €. Pour la sortie réalisée, LONSKI prend en charge le transport ainsi que le forfait pour les remontées mécaniques.

Les animateurs ou accompagnateurs s'engagent à venir encadrer un groupe d'enfants et pas seulement son enfant. C'est pourquoi ils ne seront pas toujours dans le groupe de leur enfant.

L'animateur, comme l'accompagnateur, doit toujours avoir à l'esprit qu'il est un exemple pour tous les enfants.

## **7 – En cas d'accident**

Le ski est une pratique physique. En cas d'accident impliquant votre enfant, vous serez immédiatement prévenu par téléphone et nous amènerons votre enfant au centre de premiers secours de la station. L'assurance de base fournie avec l'adhésion à l'UFOLEP prend en charge les secours sur piste et l'ambulance.

En cas de blessure nécessitant l'arrêt de la sortie, les parents s'engagent à venir chercher leur enfant à **Luz-Ardiden**. Pour cette raison, **les parents doivent rester joignables toute la journée du samedi**.

## **8 – Contacts**

#### *Adresse email*

- ☞ Secrétariat : secretariatlonski@gmail.com

#### *Téléphone :*

- ☞ 0612041656

#### *Adresse postale:*

- ☞ 10 rue Georges Lassalle, 64140 LONS